



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° 474/2023

OBJET : Convention de partenariat avec l'association « Une agriculture au cœur du Grand Site de France »

Membres : 24

Présents votant : 13

Pouvoirs : 6

L'an deux mille vingt-trois, le 8 Décembre

Le comité syndical Grand site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 1er Décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Jean-Louis GELY, Conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 2
- Madame Corinne GOURNAY-GARCIA, Conseillère départementale du canton de MONTPELLIER 4
- Monsieur Alain BOZON, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Michel VELLAS, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Madame Sylvie TOLUAFE, Déléguée suppléante de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Bernard COSTE, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Marc CARAYON, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, Déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

- Madame Joëlle GOUDAL, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Danièle JOSEPH, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Bernard GOUJON, Délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Jean Luc REQUI, Délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Monsieur Jean Luc FALIP, Conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT
- Monsieur Jean-François SOTO, Conseiller départemental du canton de GIGNAC
- Madame Gaëlle LEVEQUE, Conseillère départementale du canton de LODEVE
- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC
- Monsieur Jacques RIGAUD, Conseiller départemental du canton de LODEVE
- Madame Julie GARCIN SAUDO, Conseillère départementale du canton de PEZENAS

Le maintien d'une agriculture diversifiée et la mise en place de pratiques intégrant les enjeux environnementaux du territoire sont des éléments déterminants pour préserver les paysages et la biodiversité emblématiques et spécifiques du site.

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

Dans le cadre de la démarche Natura 2000 et en tant qu'opérateur du Projet Agroenvironnemental et climatique (PAEC) « Le Salagou », le Grand Site accompagne activement depuis de nombreuses années les agriculteurs afin de promouvoir et encourager la mise en place de pratiques agroenvironnementales.

Affichée le :

Pour la démarche de labellisation Grand Site de France portée par le Grand Site, le programme d'action 2024-2032 met en avant ces ambitions dans l'axe D « Des paysages agricoles et naturels dynamiques et préservés ». Plusieurs objectifs sont ainsi définis au travers de trois fiches actions pour répondre à ces ambitions. La fiche action - « Valoriser le lien entre paysages et produits locaux » aborde notamment l'accompagnement dans la réflexion et la mise en œuvre des projets portés par l'association « Une agriculture au cœur du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze ». Il est en charge également de l'animation du foncier agricole sur le Domaine départemental du Salagou, valorisé dans le programme d'action 2024 – 2032.

Dès 2018, le Grand Site a invité les viticulteurs puis l'ensemble des agriculteurs à un cycle de réunions de sensibilisation et d'échange afin d'envisager des actions. Ils ont été nombreux à répondre présent et à s'intéresser à la dynamique commune qui pouvait être développée. Des groupes de travail se sont mis en place.

Suite à cela, les agriculteurs ont décidé, en accord avec le Grand Site de créer l'association « Une agriculture au cœur du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze » en mai 2019. Cette dernière vise notamment à « développer, soutenir la mise en réseau, promouvoir l'agriculture et les productions locales dans le cadre d'une démarche territoriale et environnementale d'excellence favorisant la rencontre entre les acteurs locaux et les visiteurs, en valorisant et en pérennisant les paysages du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze »

Souhaitant contractualiser leur partenariat et leurs liens, le Syndicat Mixte et l'Association ont établi une première convention jusqu'au 31 décembre 2023. Le Syndicat Mixte et l'Association souhaitent poursuivre le partenariat via la signature d'une nouvelle convention dont la fin effective est fixée au 31 décembre 2024.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 034-253403604-20231208-474-DE



Similaire à la précédente, cette nouvelle convention clarifie les modalités de partenariat et les engagements de chacun sur les thématiques suivantes :

- Animation : rencontres thématiques à destination des agriculteurs, préservation des auxiliaires de culture ;
- Valorisation : communication, lien avec les partenaires tels que les offices de tourisme et le label Vignobles et Découvertes, participation et mise en relation lors des événements ;
- Modalités de travail entre les deux structures.

Le comité syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

AUTORISE la Présidente à signer la convention de partenariat avec l'association « Une agriculture au cœur du Grand Site de France »

**Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 8 décembre 2023**

La Présidente

Marie PASSIEUX